

N° 6125²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****concernant la participation du Luxembourg à la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(27.4.2010)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 9 avril 2010 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs ainsi qu'un commentaire des articles étaient joints au texte du projet de règlement grand-ducal.

Cette mission, placée sous commandement de l'Union européenne, est conduite en étroite coordination avec le Gouvernement fédéral de transition somalien et, notamment, les Nations unies et l'Union africaine. Tout en débutant au printemps 2010, elle se déroule sur 12 mois à partir du 23 avril de l'année en cours et est divisée sur deux périodes de six mois. La contribution spécifique du Luxembourg consistera à détacher, pour la durée précisée ci-avant, un caporal de carrière de l'armée luxembourgeoise dans une équipe d'instructeurs belge.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation luxembourgeoise à des opérations de maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration en date du 25 mars 2010.

Par la suite, la Chambre a été saisie le 20 avril 2010 de l'avis du Conseil d'Etat qui ne s'oppose pas à l'adoption du règlement grand-ducal sous avis.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 27 avril 2010

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

